

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 215

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Mas-Blanc-des-Alpilles - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 2.056.988 €HT pour une subvention totale de 1.645.590 €

La première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 115.598 € pour un montant de travaux de 144.498 €HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015. La deuxième tranche (2016) a fait l'objet d'une subvention de 194.126 € pour un montant de travaux de 242.657 €HT, lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- La minoration de la tranche 2017 et la majoration de la tranche 2019 pour l'opération concernant les acquisitions de véhicules utilitaires et de gros matériel.

Ces modifications n'entraînent aucune incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2015/2019.

- **CREATION, RENOVATION ET EXTENSION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

La commune envisage la rénovation complète et l'extension d'un immeuble existant sis place Pierre Limberton dans un souci de maintenir les services de proximité déjà existants notamment une épicerie, un ostéopathe, un paysan boulanger, la création d'un cabinet de prothésiste dentaire et la création de logements.

Ces créations de logements permettront de favoriser le maintien de la fréquentation du groupe scolaire car les appartements, d'une surface d'environ 95m², pourront accueillir des familles avec enfants. Un logement est également prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Dans l'optique de la préservation de l'environnement, les logements seront tous équipés de manière à limiter la consommation énergétique.

Cette année, la commune poursuit les travaux de gros œuvre, de menuiserie, de serrurerie, de revêtements sols et murs ainsi que de climatisation de l'immeuble.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 1.310.000 € HT, dont 957.343 €HT au titre de la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.048.000 € dont 765.874 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITIONS DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE GROS MATERIEL

La commune a connu une importante évolution ces dix dernières années. Les agents communaux sont appelés à intervenir à de nombreuses occasions avec des véhicules de moins en moins adaptés voire obsolètes.

Ainsi, cette année la commune envisage l'achat d'un véhicule utilitaire pour les déplacements des agents de ses services, administratifs et techniques, afin d'accomplir leurs tâches.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 79.464 €HT, dont 15.250 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 63.571 €, dont 12.200 € au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 972.593 €HT, réparti comme suit :

- Création, rénovation et extension des logements communaux957.343 €HT
- Acquisitions de véhicules utilitaires et de gros matériel.....15.250 €HT

TOTAL 972.593 €HT

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2015 : 144.498 €HT
- 2016 : 242.657 €HT
- 2017 : 972.593 €HT
- 2018 : 465.900 €HT
- 2019 : 231.340 €HT

TOTAL : 2.056.988 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 778.074 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.645.590 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles en application de la délibération n° 139 du 27 février 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 778.074 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 972.593 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL